

Relevé de conclusions – réunion mensuelle N° 1 Veille Citoyenne BRD

Jeudi 3 décembre 2020 par visio

Participants :

Aurélie Aulagnon, Sylvie Bogas, Catherine Bodet, Pierre-Yves Bois, Jeannine Bonino, Michel Chinchole, Martine Fully, Yvan Gautronneau, Sandra Lopez, André Mansiaux, Philippe Noiton, Elisabeth Ruplinher, Jean-Pierre Ruplinger, Geneviève Vivier-Merle, Rudy Wittemann, Philippe Zuccarello

Ordre du jour :

- Enquête publique sur assainissement LYSED
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- Absence répétée de couverture par le Dauphiné Libéré des actions de VC BRD
- Enquête publique Vicat
- Non prise de compétence mobilité par LYSED
- Action de VC BRD sur prise de compétence mobilité par les communautés de communes

Enquête publique sur assainissement LYSED

Information

Le réseau d'assainissement de LYSED couvre les communes de Anthon, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Pont de Chéruy et Tignieu-Jamezieu (les communes de Janneyrias et Vilette d'Anthon sont raccordées sur la station d'épuration de Jonage).

Il est prévu pour 27 000 habitants et est saturé. LYSED a donc décidé en 2018 de redimensionner ce réseau et la station d'épuration associée de Chavanoz pour qu'ils soient dimensionnés pour 40 000 habitants.

VC BRD a répondu à l'enquête publique par un avis dans lequel elle a constaté que LYSED n'avait pas retenu d'associer à la station d'épuration de Chavanoz une unité de méthanisation comme le recommandait le cabinet d'études qu'elle avait mandaté, solution qui offre de nombreux avantages : production d'énergie renouvelable, solution plus écologique (bien qu'imparfaite) que l'épandage des boues sur les terres agricoles.

L'avis de VC BRD portait uniquement sur ce point ([le consulter sur notre site](#)).

Le rapport du commissaire-enquêteur a été publié fin novembre (pas encore publié sur notre site, mais [disponible sur le site de la Préfecture de l'Isère](#)).

Ce rapport est favorable au projet mais on peut noter que le commissaire-enquêteur s'est appuyé sur notre avis pour poser des questions de fond à LYSED sur le fait que la solution méthanisation n'avait pas été retenue. Voir en particulier la page 44 du rapport : "*Nous reprendrons, ci-après une synthèse de nos questionnements à la LYSED à partir de la requête suivante de la Veille Citoyenne de la Boucle du Rhône en Dauphiné : il s'agit d'une requête très bien structurée qui pose des questions de fond sur le projet d'extension de la station d'épuration. Aussi nous reprenons cette requête littéralement en intégralité.*"

On peut noter la réponse suivante de LYSED parmi celles apportées pour justifier le non choix de la méthanisation : « *Le projet privé de méthanisation « Saint-Louis Energie » sur la commune d'Anthon, mené sans aucune concertation avec les élus du territoire, a soulevé un profond mécontentement et un profond rejet de la population du territoire (manifestations, constitution d'association de lutte contre le projet, recours juridiques, etc.). Dans ce contexte,*

le choix de la méthanisation des boues d'épurations aurait été inapproprié et très difficile à porter politiquement. ». C'est un renoncement et un aveu d'échec des politiques.

Principaux échanges

- explications sur les raisons du rejet de cette unité de méthanisation d'Anthon :
 - insuffisance de la concertation en amont entre le porteur de projet et les élus / habitants
 - rejet par les élus d'un projet à caractère agricole qu'ils continuent à considérer comme un projet de type industriel
 - confusion entre la station de compostage située sur le même site qui est émettrice, selon les riverains, d'importantes nuisances olfactives et un méthaniseur qui fonctionne en milieu fermé sans aucune nuisance
- interrogations sur le bien fondé de LYSED de subventionner l'association ADENI qui s'oppose à ce méthaniseur d'Anthon : subvention de 5 000 € donnée pour chacune des années 2018, 2019, 2020 et 2021
- rôle que pourrait jouer VC BRD pour améliorer la concertation sur ce type de projet
- si le projet d'Anthon ne se réalisait pas suite au recours juridique porté par l'association ADENI, ce serait 2 occasions perdues d'avoir des projets d'énergie renouvelable de taille conséquente sur LYSED

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Information

Un PCAET est obligatoire pour tout EPCI de plus de 20 000 habitants. Il aurait dû être finalisé au plus tard fin décembre 2018.

VC BRD est intervenu à plusieurs reprises suite à la décision de LYSED d'octobre 2018 de lancer la recherche d'un bureau d'études :

- [lettre sans réponse au Président de LYSED de juillet 2019](#)
- relance sans réponse de septembre 2019
- [lettre à la Sous-Préfète de l'Isère d'octobre 2019 : réponse en novembre 2019](#)

LYSED a retenu un bureau d'étude en février 2020 et a lancé ce PCAET par [une réunion des élus communautaires qui s'est tenue le 1^{er} septembre dernier](#).

VC BRD a indiqué par un courrier de juillet 2020 au Président de LYSED l'importance de la concertation pour un PCAET, et la volonté de notre association de s'impliquer dans ce projet et d'apporter sa contribution sous une forme à définir. Ce courrier, dont copie a été transmise à tous les élus communautaires, demandait par ailleurs un rendez-vous au Président de LYSED. Nous n'avons eu aucune réponse malgré nos relances et nous n'avons pas eu de réponse à notre demande de rendez-vous auprès de Monsieur Bron, Maire de Pont de Chérury et Vice-président de LYSED en charge du PCAET.

Principaux échanges

Il faut mobiliser les habitants pour faire pression sur LYSED, mais pas facile de les sensibiliser sur un sujet complexe et qui ne débouchera pas sur des actions concrètes à court terme

Absence répétée de couverture par le Dauphiné Libéré des actions de VC BRD

Malgré l'envoi systématique de communiqués de presse suffisamment à l'avance, aucune des actions lancées par notre association depuis décembre 2019 sur le questionnaire envoyé aux candidats aux élections municipales n'a été couverte par le DL.

Nous avons envoyé un courrier à la rédaction du DL à Bourgoin en octobre dernier pour rappeler les faits et demander des explications : pas de réponse.

Aurélië se propose « d'enquêter » officieusement auprès des contacts qu'elle a. André lui fait passer le courrier.

Enquête publique Vicat

Cette enquête ouverte du 23 novembre au 23 décembre concerne la demande de Vicat d'augmenter le tonnage de valorisation matière sur sa cimenterie de Montalieu-Vercieu de 160 000 à 360 000 tonnes annuellement ([voir descriptif du projet](#)).

Ce projet peut apparaître comme vertueux car annoncé dans le cadre de l'économie circulaire, mais il peut avoir des effets pervers : augmentation des gaz à effet de serre et de l'émission de polluants dans l'air.

Rudy a la compétence technique pour étudier ce dossier et proposer au Conseil d'administration de donner ou pas un avis. Il va animer un groupe de travail à court terme sur ce sujet. Les volontaires peuvent le contacter : rudy@wittemann.fr.

Au-delà d'un éventuel avis remis par VC BRD, Rudy propose d'aborder les aspects méthodologiques et les outils associés permettant de faire une analyse pertinente de ce type de dossier. Cela peut être utile à l'avenir pour d'autres dossiers.

Principaux échanges

Certains considèrent que ce type de dossier très technique (comme également le PCAET ou l'enquête publique sur l'assainissement de LYSED) sort de la vocation de l'association axée sur la démocratie participative.

Il est précisé :

- que ces dossiers permettent une montée en compétence de l'association et de ses membres
- qu'ils permettent d'augmenter la crédibilité de l'association vis à vis notamment des élus

André tient à rappeler (hors réunion) que les statuts de l'association prévoient bien une veille citoyenne sur des projets dits structurants pour le territoire : donner un avis lors d'une enquête publique fait partie de cette veille citoyenne.

Non prise de compétence mobilité par LYSED

Les élus de LYSED ont décidé lors de la réunion du Conseil communautaire du 30 novembre dernier de ne pas prendre la compétence mobilité prévue dans la loi LOM de décembre 2019 et de la laisser à la Région comme elle le demande, dans un courrier envoyé à toutes les EPCI d'Auvergne Rhône Alpes.

On ne peut que regretter :

- que cette décision ait été prise précipitamment (la date limite de prise de décision est fixé au 31 mars 2021)
- que la mobilité pour LYSED se limite à la liaison Meyzieu-Crémieu qui est bien du ressort de la Région . Quid du covoiturage, des véhicules partagés, de la mobilité active ?

- Qu'il n'y ait eu aucun débat (monologue du Président pendant 7 minutes suivi directement d'un vote : 2 abstentions)

Arguments de VC BRD en faveur de la prise de compétence mobilité par les communautés de communes

Bien que LYSED ait prématurément décidé de ne pas prendre la compétence mobilité (voir point précédent), le CA de VC BRD a décidé de construire un argumentaire à destination des élus de BRD (LYSED et Balcons du Dauphiné), pour montrer l'intérêt pour les communautés de communes de prendre cette compétence.

Cette action se situe dans la continuité du questionnaire envoyé aux candidats aux élections municipales de mars dernier (une question concernait cette prise de compétence).

Comme cela avait été évoqué il y a quelques semaines, PARFER pourrait être associé à cette démarche (le CA de PARFER se réunit sous quelques jours et prendra position sur cette proposition)

Il faudrait que ces arguments dont la forme est à définir puissent être communiqués au plus tard mi-janvier 2021

André propose d'animer un groupe de travail sur le sujet. Les volontaires peuvent le contacter : andre.mansiaux.vcbrd@gmail.com.